

dre, elles sont toutes tenues comme placements de toute sécurité.

A la fin de l'Assemblée, il a été décidé, sur motion à cet effet, que, désormais, les assemblées générales d'actionnaires de la banque auraient lieu en juin. Ce changement a paru satisfaire tout le monde. Il a été aussi question de la création prochaine d'un fonds de garantie pour les employés et d'un fonds de retraite.

En terminant, nous ne voulons faire de compliment à personne, mais nous ne pouvons que féliciter les actionnaires du résultat que leurs directeurs et leur président ont obtenu, avec l'aide du caissier et des autres officiers de la banque. Nous serions fort étonnés si, en juin prochain, il y a beaucoup de banque qui soldent leurs opérations de l'exercice en cours par un bénéfice net de 11 p.c.

LE SYSTEME METRIQUE

Le système métrique français des poids et mesures est en train de faire une nouvelle et importante conquête. Nous avons pu lire dernièrement en effet dans tous les journaux la dépêche suivante datée de Paris :

"L'Egypte est sur le point d'adopter le système décimal métrique des poids et mesures. Le gouvernement du kédif vient de charger M. Félix Mazin (un Français) inspecteur des finances égyptiennes au Caire, d'étudier l'organisation du service de ce système en France afin d'en faire l'application sur les bords du Nil."

En Europe et en Amérique le système métrique a été adopté par tous les pays à l'exception de l'Angleterre, la Russie et la Turquie, les Etats-Unis, le Canada, le Venezuela et l'Uruguay, et il y est obligatoire d'après la loi, mais son emploi facultatif est reconnu légal en Angleterre aux Etats-Unis, au Canada et en Perse, tandis qu'il n'a qu'une existence facultative sous aucune légalité en Russie, en Turquie aux Indes Anglaises, dans le Venezuela, l'Uruguay et la Turquie. Et s'il n'est pas encore adopté entièrement par le Japon, il ne tardera pas à l'être.

En Angleterre, il y a un fort courant dans l'opinion publique pour son adoption définitive qui semble n'être retardée que par la persistance d'un reste de chauvinisme. Il suffit de dire que son origine est française. Mais la force des choses, les avantages incontestables que présente le système métrique par lui-même et par l'établissement de mesures internationales uniformes auront raison avec le temps des préjugés qu'il reste à vaincre. Nous croyons que c'est aux Etats-Unis que la réforme s'accomplira le plus vite et le Canada suivra sans doute.

Mais nous voudrions voir le Canada prendre l'initiative, nous voudrions y voir se produire un mouvement prononcé et énergique en faveur de l'établissement légal et obligatoire du système métrique. Déjà depuis 1858, nous avons reconnu et apprécié tous les avantages que présente le système décimal appliqué aux monnaies. Pourquoi ne pas étendre ces avantages dont nous aurions tout le profit aux autres mesures. Notre système monétaire est tout simplement décimal et ne rentre pas dans le

système métrique proprement dit, dont toutes les unités ont une relation intime entre elles; nous savons bien que dix livres d'eau font au gallon, que 80 livres d'eau donnent un minot, mais quelle relation établir avec les unités de longueur, et avec les différents multiples et sous multiples des unités principales dont les divisions ne sont pas soumises à la numération décimale.

Non seulement dans le système métrique on trouve tous les avantages du calcul décimal, mais encore les différentes unités sont liées par un enchaînement parfait et décimal, et sa base même est immuable puisqu'elle est prise dans les dimensions de la terre. Pour établir cette base, on a mesuré le quart du méridien terrestre et on a divisé sa longueur en dix millions de parties égales. Une de ces parties a été reconnue comme étant l'unité des mesures de longueur. On l'a appelée mètre du grec *metros* qui signifie mesure, et on a basé tout le système sur le mètre. Les mots *deci*, *centi*, *milli* ont été ajoutés au nom de l'unité principale pour désigner les sous multiples, dixième, centième, millième, et les mots *deca*, *huto*, *kilo*, *myria*, pour désigner les multiples dix, cent, mille, dix mille.

Un centimètre cube d'eau pesé a donné l'unité des poids, le gramme dont les sous-multiples, sont décigramme, centigramme, milligramme, et les multiples, décagramme, hectogramme, kilogramme.

Un cube d'un dixième de mètre ou un décimètre cube a fourni l'unité des mesures de capacité, le litre qui correspond exactement à mille grammes ou un kilogramme d'eau pure. Le sous multiples du litre sont le décilitre, le centilitre, le millilitre correspondant au gramme et au centimètre cube, et ses multiples, décalitre, hectolitre de kilolitre non unité mais qui correspond au mètre cube. Enfin nous avons l'unité de monnaie, le franc, qui pèse cinq grammes et qui se divise en cent centimes.

Pour l'unité d'arpentage, nous avons l'are, un carré de dix mètres de côté qui a pour multiple l'hectare, un carré de cent mètres de côté, et pour sous-multiple le centiare, un mètre carré.

Enfin la corde est remplacée par le stère représentant un mètre cube.

Avec ce système, plus de calculs de nombres complexes: tout est simple, rapide.

Tout le système des poids et mesures anglais repose, sauf quelques modifications et perfectionnements survenus dans la suite, sur une ordonnance royale, en date de 1266. En vertu de cette ordonnance, le poids de 32 grains de blé pris au centre de l'épi donnait le poids du penny; 20 penny faisaient une once; 12 onces, une livre; 8 livres, un gallon de vin, huit gallons de vin, un bushel de Londres et huit bushels un quarter. Le grain de blé symbolisant l'aliment essentiel de la vie humaine devenait donc la base naturel de l'appréciation de la richesse, le point de repère de l'unité des monnaies, des poids des mesures de capacité. Quant aux mesures de longueur, une ordonnance de 1324 établit que trois grains d'orge mis bout à bout feront un pouce, 12 pouces un pied

et trois pieds une verge (*yard*). Du reste les peuples en train de se policer semblent avoir choisi leur base des poids et mesures dans l'espèce de grain qui servait de base à leur nourriture: les Chinois avaient choisi le grain de millet qui, chez eux, joue le rôle que le froment joue chez nous, et cela paraît tout naturel, ce grain qui fournit le pain, substance essentielle à la vie, représentant la substance essentielle de la richesse réellement stable des peuples civilisés. Mais quelle différence entre la grandeur philosophique de l'échalon moderne, le mètre, qui procède des dimensions de la terre elle-même et qui est unique pour tous les peuples, et les dimensions de ses produits ou des êtres vivant à sa surface. si multiples sous les différents climats!

BANQUE D'HOCHELAGA

Dix-septième assemblée annuelle des actionnaires, tenue dans les bureaux de la banque, à Montréal, jeudi le 5 janvier 1891, à 3 heures de l'après-midi.

M. F. X. Saint-Charles est appelé au fauteuil.

M. M. J. A. Prendergast est prié d'agir comme secrétaire, sur proposition de MM. Jos. Mercier, secondé par F. X. Montmarquet.

MM. Jos. Mercier, J. A. Vaillancourt et Jos. Richard sont nommés scrutateurs sur motion de M. le Dr Ladouceur, secondé par M. Candide Roy.

DIX-SEPTIEME RAPPORT ANNUEL

A Messieurs les Actionnaires de la Banque d'Hochelaga.

Messieurs, Le rapport que vos Directeurs ont l'honneur de vous soumettre pour 1890, constate une fois de plus que malgré les temps mauvais, votre Banque a réussi non seulement à maintenir sa position, mais encore à faire quelques progrès.

N'ayant pas, comme dans les années d'abondance, l'avantage d'employer avec profit une partie de vos capitaux au mouvement de la récolte, il nous a fallu chercher d'autres applications.

Néanmoins, nous avons pu payer les dividendes ordinaires, quarante-deux mille six cent six piastres (\$42,606), et ajouter trente-cinq mille piastres (\$35,000) au Fonds de Réserve, ce qui, ensemble, représente un intérêt de onze pour cent (11 o/o) sur le Fonds Capital et porte notre réserve à vingt-deux et demi pour cent (22½ o/o). Nous avons aussi pourvu aux pertes probables.

La cote de notre stock est plus élevée que les années précédentes et nos dépôts à intérêt se sont accrues de cent soixante-cinq mille piastres (\$165,000) depuis le dernier rapport; faits importants qui indiquent la confiance croissante dont le public veut bien nous honorer.

Le montant immédiatement réalisable de notre actif vous dira d'ailleurs que nous tenons à rester dans les bornes d'une saine prudence.

L'inspecteur de la banque a, pendant l'année, vérifié avec soin les valeurs et la comptabilité, au bureau de Montréal et dans les succursales.

Le résumé du compte de profits et pertes, ainsi que le bilan au 31 décembre dernier, vont vous donner de plus amples détails:

PROFITS ET PERTES POUR 1890

La balance au crédit de pro-

fits et pertes, au 31 décembre 1889, était de.....\$ 7,509 61
Les profits nets de l'année, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, pertes et pertes probables, ont été de..... 77,439 32
\$84,949 13

Ce montant a été approprié comme suit:

Dividendes Nos. 28 et 29, au taux de six pour cent par année..... \$42,606 00
Porté au fonds de réserve..... 35,000 00
Balance portée au crédit du compte de profits et pertes pour l'année qui commence..... 7,343 13
\$84,949 13

Le tout respectueusement soumis, (Signé)

F. X. SAINT-CHARLES,

Président.

BILAN DE LA BANQUE D'HOCHELAGA Au 31 décembre 1890

PASSIF

Fonds capital..... \$ 710,100 00
Fonds de réserve..... 160,000 00
Profits et pertes..... 7,343 13
Dividende No 29. Payable 2 janvier 1891..... 21,303 00
mais encore à faire quelques progrès.
Dividendes non réclamés... 920 90
Billets de la banque en circulation..... 581,970 00
Dépôts payables à demande..... 465,104 41
Dépôts portant intérêt..... 1,017 135 40
Traites de nos agences sur nous non payées..... 11,219 11
\$2,975,095 95

ACTIF

Espèces..... \$ 65,277 10
Billets de la puissance..... 151,469 00
Billets et chèques d'autres banques..... 116,839 25
Dû par d'autres banques en Canada..... 12,972 56
Dû par d'autres banques en pays étranger..... 98,831 91
Prêts à demande..... 381,513 03
Montant immédiatement réalisable..... 826,902 85
Billets sous escompte..... 1,991,555 51
Billets en souffrance..... 1,540 42
Créances en liquidation..... 58,443 99
Créances hypothécaires..... 23,400 00
Propriétés foncières..... 55,523 93
Ameublement et papeterie..... 17,729 25
\$2,975,095 95

(Signé)

M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant,

Proposé par M. F. X. St Charles, secondé par M. M. Laurent: Que le rapport qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.
Proposé par M. Adolphe Roy, secondé par M. Frs. X. Roy.

Que les remerciements des actionnaires sont dus à M. le président et à M. le vice-président et à MM. les directeurs, pour leur bonne administration des affaires de la Banque, durant l'année qui vient de s'écouler.

Proposé par M. Frs. X. Montmarquet, secondé par M. Féréole Dubreuil: Que des remerciements sont aussi dus au gérant et aux autres officiers de la